

BORDEREAU DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Le versement de cette taxe est un lien financier à la discrétion des entreprises qui permet d'aider les établissements d'enseignement du second degré pour leurs investissements et leur politique de formation professionnelle.

Le versement des 13% aux établissements scolaires est sans intermédiaire.

Suite à la loi Avenir Professionnel de nouvelles règles ont été définies pour la collecte de la taxe :

- **La fraction de 13%** doit être versée **avant le 31 mai 2021**, calculée sur la masse salariale 2020
- L'établissement scolaire doit émettre en retour un reçu libératoire indiquant le montant versé par l'entreprise et la date de versement
- Il n'y a pas de CERFA pour le versement fait par les entreprises

Notre établissement a une offre de formation du Bac professionnel Gestion Administration au BTS. Nous offrons aux jeunes, la possibilité de choisir entre 7 BTS du secteur : tertiaire, commerce et touristique.

Votre taxe servira au financement des investissements pédagogiques numériques, nécessaires à la qualité et à l'adaptation des formations aux besoins des entreprises.

Nous avons besoin de vous !

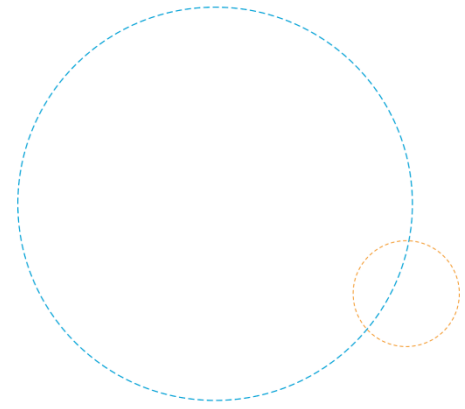
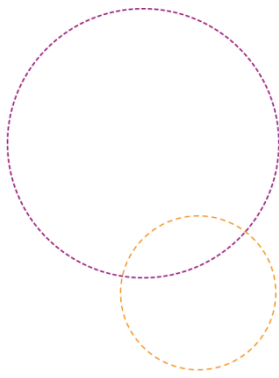
Cette taxe servira à la scolarité de nos jeunes, nous vous en remercions par avance.

Cordialement,

La Directrice Générale
Madame Pascale DELABRE



<http://www.tezenas.org>



PARTIE A RETOURNER avec votre règlement au :

Service comptabilité, 14-16 place Girodet, 42 000 ST ETIENNE.

Le chèque est à établir à l'ordre du **Groupe Tezenas du Montcel**.

Toutefois, un virement est possible.

Vous trouverez ci-dessous, l'IBAN du Groupe scolaire Tezenas du Montcel.

Caisse d'épargne LOIRE DROME ARDECHE

FR76 1426 5006 0008 0038 0777 991 BIC : CEPFRPP426

Désignation de l'entreprise	
Nom du responsable	
Nom de la personne en charge du versement	
Adresse de l'entreprise (ou cachet)	
N° SIRET	
N°APE	
Calcul de la fraction de 13% de la masse salariale	
Montant de la part versée au Lycée Tezenas du Montcel	
Date de versement	